

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :  
En exercice 13  
Présents 10  
Votants 12

Date de la convocation :  
29 novembre 2023

Date d'affichage  
29 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents** : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ, Adjoints, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD Conseillers.

**Étaient absents excusés** : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT.

**Secrétaire de séance** : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°104/2023 : DÉLIBÉRATION SUR LA LOCATION DU BATIMENT SITUÉ AU LIEU-DIT « LA VEILLERIE »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la location du bâtiment situé au Lieu-dit «La Veillerie» (ZK 39) 35133 La Selle-en-Luitré pour l'année 2024.

Montant versé pour l'année civile 2023: 2 000.00 €

Un contrat de location de location sera signé des deux parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la location du bâtiment situé au lieu-dit «la Veillerie» (ZK 39) pour l'année 2024 à hauteur de 2 000.00 €  
Un contrat de location sera rédigé et signé entre les deux parties
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN

